



AVIS PUBLIC

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 3 juillet à 19 h, le règlement suivant :

- Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs du conseil d'arrondissement aux fonctionnaires et employés (RCA06-27008) afin de permettre aux régisseurs et aux contremaîtres d'autoriser des dépenses de 1 000 \$ et moins et d'abroger l'article 27.1 concernant le pouvoir de mandater un évaluateur agréé - RCA06-27008-10.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que le règlement est maintenant en vigueur.

Toute personne intéressée peut consulter les règlements mentionnés ci-dessus à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture.

FAIT À MONTRÉAL, CE 10^E JOUR DE JUILLET 2018.

Le secrétaire d'arrondissement,

Magella Rioux